

شركة تصنيع المشروبات وتوزيعها

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 90.000.000 DE DINARS

SIEGE SOCIAL

5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS

Téléphone : 71 189.200

Télécopie : 71 948.680

E-mail : sfbt.dg@planet.tn

R.C. : B 129561997

T.V.A. : 001985G /A/M/000



BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNISIE
ARRIVEE
640
Date..... 27 AVR. 2015
Dest..... 52

Tunis, le 27 avril 2015

QUANT ARRIVEE 27AVR1510:48

**Monsieur le Président de la Bourse des Valeurs
Mobilières**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir faire publier dans votre bulletin l'avis aux actionnaires ci-après :

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT -

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 avril 2015, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **15 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **15 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **90 000 000 de dinars à 105 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **15 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 11.500.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.500.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **15 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour six (6) actions anciennes, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2014**. Le capital sera ainsi porté de 90 000 000 de dinars à **105 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2014**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **12 mai 2015**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2015**.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. BOUSBIA